

## Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur JEANNE Stéphane, Maire.

Retransmission de la séance sur le compte Instagram de la mairie : @mairie\_oinville

**Etaient présents** : Maurice Philippe, Moreau Catherine, Gaulard Didier, Jarque Patricia, adjoints.  
Hébrard Paul, Lefevre Jean-Philippe, Schmitt Jean-Pierre, Genain Gilles, La Noë Agnès, Saquet David conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Francisco Corinne ayant donné pouvoir à Monsieur Lefevre Jean-Philippe.

**Absentes** : Leboeuf Ouardya, Riso Virginie

**Secrétaire de séance** : Monsieur Schmitt Jean-Pierre a été nommé par 10 voix pour et 2 abstentions (Madame La Noë Agnès et Monsieur Saquet David)

Le quorum étant réuni, Monsieur Jeanne Stéphane, Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions (Madame La Noë Agnès et Monsieur Saquet David. Monsieur Jeanne, Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour.

### **N° 01-07- Choix de l'entreprise pour les travaux d'installation pour la vidéo protection**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gaulard Didier concernant la vidéo protection. Suite à l'appel d'offre lancé par Ingenier'y pour la commune, 4 entreprises ont répondu :

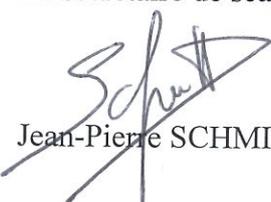
- PRUNEVIEILLE pour un montant de 221 046 € HT est hors budget
- ANTENE SERVICE pour un montant de 99 238 € HT. L'entreprise est moins disant mais non conforme au cahier des charges
- SDEL CITEOS pour un montant de 113 734.50 € HT. L'entreprise est conforme au cahier des charges et avec une étude radio très poussée.
- SATELEC pour un montant de 149 453 € . L'entreprise est conforme au cahier des charges et procède à une étude radio très poussée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

décide de choisir l'entreprise CITEOS pour l'installation du système de vidéo protection pour la commune.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Pierre SCHMITT

Le Maire,

  
Stéphane JEANNE